

Les ministres ne répondent pas au courrier !

Nos recours contre la non-observation de la loi sur l'ARTT par le Conseil Général du Rhône, le Grand Lyon, la ville de Lyon et Ecully ont démontré que le Préfet n'avait pas accompli son devoir de contrôle de la légalité. Nous avons demandé au ministre de l'Intérieur de l'époque, Monsieur SARKOZY, en novembre 2003 ce qu'il comptait faire pour rendre ce contrôle effectif. Nous attendons toujours sa réponse.

Le juge d'appel ayant souverainement déclaré notre « absence d'intérêt à agir », le Grand Lyon et la ville de Lyon continuent, sans scrupules, à enfreindre la loi... aussi avons nous demandé le 15 juin 2004 à Messieurs de VILLEPIN et PERBEN comment ils comptaient la faire observer. Cela ne semble pas les intéresser, puisque, près de 6 mois après, ils ne nous ont toujours pas répondu !

Peut-être sont-ils en retard dans la lecture de leur courrier... Monsieur PERBEN vient de l'avouer au journal LE MONDE qui l'interrogeait sur les pressions subies par un procureur de la république qui lui avait écrit 15 jours auparavant.

Sans doute le souci de faire vivre la démocratie n'est-il pas une priorité pour nos hommes politiques?

Pourquoi y a-t-il autant de représentants du personnel dans nos collectivités ?

En tentant de retrouver le personnel ne figurant pas dans le bilan social de nos collectivités locales, nous avons découvert que le nombre de représentants du personnel à la ville de Lyon et au Grand Lyon était apparemment largement supérieur à ce qui était prévu par la loi.

Nous avons donc demandé à ces collectivités comment elles justifiaient ce dépassement... et les dépenses supplémentaires correspondantes.

Nous vous tiendrons au courant de leurs réponses.

Octroi de subventions à des associations : les procédures sont-elles bien respectées ?

Nous pensons que non !

Il y a trop de saupoudrage de subventions provenant des différentes collectivités publiques, certainement plus de dix mille dans le département. Est-ce bien nécessaire ?

Et la loi est-elle au moins respectée pour les plus importantes ?

Elle prévoit, en effet, que, dans le cas de subvention d'un montant supérieur à 150 000 euros, une association doit remettre dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice : la convention passée, son bilan, son compte d'exploitation, et un rapport d'activité sur l'utilisation faite de l'argent reçu.

C'est pourquoi nous venons de demander à la ville de Lyon, au Grand Lyon, au Conseil Général et au Conseil Régional de bien vouloir mettre à notre disposition pour vérification les dossiers de subvention de plus de cinquante associations.

Nous allons entreprendre l'étude de ces dossiers.

Ces mêmes éléments doivent être également déposés à la Préfecture. Interrogée par nos soins, celle-ci nous a déjà répondu qu'elle ne possédait aucun dossier !

... sans commentaire !

Tribunal Administratif : à quoi servent les recours ?

Trois délibérations de la ville de Lyon attribuant 520 000 € de subvention à l'Association des Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif pour abus de pouvoir.

Sans attendre le jugement, cette association a demandé à la Ville le retrait de ces délibérations, ce qui a été décidé le 28 juin 2004 !

... l'association ayant déjà tout dépensé et ne pouvant pas rembourser, le conseil municipal de Lyon vient de lui attribuer une « **indemnité forfaitaire et définitive** » de **520 000 euros** !

A quoi sert l'informatique, si ce n'est à gagner de la productivité ?

Nous constatons régulièrement à la ville de Lyon des autorisations de dépenses dans le domaine informatique. Ces deux derniers mois, nous avons trouvé des engagements d'environ 7 millions d'euros par an pour des sauvegardes, la gestion des écoles, des outils logiciels, l'acquisition et la maintenance d'équipements informatiques et telecoms, sans oublier « l'exploitation récurrente de toute l'informatique applicative » !

Il est très louable de vouloir améliorer les outils utilisés. Encore faudrait-il justifier ces investissements par de la productivité!

Dans nos administrations, les décisions sont prises sans présentation d'une quelconque justification économique, et n'aboutissent qu'à des formations complémentaires et à de nouvelles embauches !

La preuve en est que la ville de Lyon, dans le même temps, vient de décider de créer 17 postes supplémentaires !

Aucune décision de nouvel investissement dans ce domaine ne devrait être présentée sans être accompagnée de sa justification en matière de gain de productivité et des possibilités d'économies. Les résultats attendus devraient être vérifiés à leur terme et présentés au Conseil.

Sinon, comment nos conseillers peuvent-ils prendre une décision en connaissance de cause ?

Intermittents du spectacle : devinez qui paie les dégâts ?

7 représentations de l'Opéra de Lyon ont été annulées suite aux manifestations des intermittents du spectacle.

Non seulement les pouvoirs publics n'ont pas fait leur travail d'empêcher ces actions illégales, mais la ville de Lyon, pour combler ce manque à gagner, vient de décider le versement à l'Opéra d'une subvention de 100 000 euros!

Dans notre candeur, chaque représentation de l'Opéra étant déficitaire, nous pensions que cela aurait généré des économies !

Quand on ne fait pas de contrôle, les souris dansent !

En 2002, la Biennale de la Danse avait coûté 5 190 820 euros. Cette manifestation avait été financée à 38% par les recettes, 7% par le mécénat privé. Le solde (55%) avait été comblé par les subventions versées par nos collectivités (2 678 658 €).

En 2004, le budget était de 5 521 800 euros (+6,37%). Le financement était prévu de la façon suivante :

- Ressources propres : 1 418 700 € (26% seulement et en baisse de 28%) ! Pourquoi ce pessimisme ?
- Mécénat : 689 400 € (12%, en augmentation de 82%)
- Subventions publiques : 3 131 805 euros (57%, en augmentation de 17%), réparties comme suit :
 - Ville de Lyon : 1 307 000 €
 - Grand Lyon : 750 000 €
 - Département du Rhône : 248 122 €
 - Région Rhône-Alpes : 425 000 €
 - Etat/ DRAC : 319 805 €
 - Autres : 81 878 €

Devant les résultats de cette manifestation, sans doute un « succès » moindre que ce qui était prévu, la mairie de Lyon vient de décider de voter une subvention complémentaire de 1 042 700 € !

On se moque vraiment des contribuables !

L'organisation de cette manifestation vient d'être transférée au Grand Lyon (cf bulletin CANOL n°8). **Peut-on espérer que les nouveaux responsables aient l'idée de la remettre en cause ou tout au moins de s'assurer d'éviter un tel gaspillage ?**

Pression fiscale : le ratio INSEE contesté !

Selon une étude récente de Xavier BADIN, maître de conférences à l'Université de Droit de Tours et chercheur au Laboratoire d'Etudes des Réformes Administratives et de la Décentralisation, étude publiée par Contribuables Associés, **le taux de pression fiscale en France, fixé par l'INSEE pour 2002 ne serait pas de 43,8% mais avoisinerait 55,9% !**

Ne seraient pas comptés par l'INSEE, organisme d'Etat :

- Une partie des taxes para-fiscales versées à des organismes collecteurs dans l'agro-alimentaire,
- les cotisations sociales de l'EDF-GDF, la SNCF et la RATP, ces organismes n'étant pas considérés par l'INSEE comme des administrations publiques
- les droits de timbre, les taxes sur les assurances automobile, les cartes grises et la redevance télévision, sous prétexte qu'ils découlent du choix du contribuable.

Les prélèvements obligatoires élargis s'élèveraient alors à 737,3 milliards d'euros.

... et, pour être complet, il faudrait y ajouter le monstrueux déficit de l'Etat, qui n'est qu'un impôt différé, relégué aux jeunes générations !

Lyon chercherait à limiter l'immigration !

La ville de Lyon vient de décider de verser 10 000 euros de subvention à l'association France-Algérie pour financer un « projet qui a pour objectif de contribuer à la création d'un centre de formation aux techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien de la Casbah d'Alger ».

On ne voit tout de même pas très bien son intérêt pour les habitants de Lyon !

Merci les contribuables !

L'association Déplacements Citoyens donne sa position sur le P.D.U.

Cette association (tél : 04.78.29.19.92 ou 04.78.53.51.44) a fait part de ses observations sur la révision du Plan de Déplacements

Urbains (P.D.U.) lors de la récente enquête publique. Même si elle est d'accord sur les orientations d'ensemble affichées (promotion des transports en commun et des modes doux tels la marche à pied et le vélo), elle est critique sur plusieurs aspects essentiels du document présenté par le SYTRAL :

- «contrairement à ce qui était prévu dans le plan 1997, aucune évaluation n'a été effectuée depuis, le plan actuel ne peut donc être bâti sur une base précise (cf notre bulletin n°9),
- les élus siégeant au SYTRAL ont refusé de débattre, tout au long du « processus de concertation », des choix de lignes fortes, pourtant différents de ceux de 1997, qu'ils ont voté en une demi-heure au comité Syndical du 31/01/2002.
- après avoir dit aux Lyonnais que les 50 millions d'euros investis dans la carte TECELY limiteraient la fraude aux TCL, le SYTRAL éprouve le besoin de programmer une nouvelle dépense de 45 millions d'euros en installant des portillons d'accès dans le métro ! Sans aucun bénéfice pour les usagers et sans s'interroger sur l'efficacité des effectifs de plus de 250 personnes chargées de la lutte contre la fraude !
- il est nécessaire de ne pas limiter la discussion du PDU au seul Grand Lyon mais de le construire au niveau de la Région Urbaine de Lyon. »

Mais toutes ces remarques pertinentes seront-elles prises en compte ? CANOL commence à savoir que les enquêtes publiques sont des procédures légales qu'élus et fonctionnaires sont tenus d'observer en sachant bien que les décisions sont souvent déjà prises irrévocablement !

TCL : on prend les mêmes et on recommence !

Le contrat actuel arrivant à son terme, le SYTRAL a fait un appel d'offres pour désigner le gestionnaire des Transports en Commun Lyonnais (TCL) pour la période 2005/2010. Le choix se limitait entre le prestataire actuel KEOLIS, filiale à 43,5% de la SNCF et TRANSDEV, allié à la RATP.

Jusqu'à la dernière minute, au vu des problèmes rencontrés avec le fournisseur actuel et des propositions de TRANSDEV, le choix du comité syndical se portait vers un changement de gestionnaire, mais au dernier moment, le président du Grand Lyon est arrivé avec une proposition de KEOLIS d'un montant légèrement inférieur à celui de son concurrent.

Le choix s'est finalement porté sur ce dernier et le président du SYTRAL a affirmé « que les intérêts du SYTRAL ont été non seulement sauvegardés mais aussi considérablement améliorés, puisque ce sont plus de 300 millions d'euros qui ont été économisés au terme des discussions conduites ».

Quand on regarde les chiffres, la proposition retenue (1 510 millions sur 6 ans) est au niveau du coût actuel (250 millions d'euros en 2003)... et on ne voit pas où se situent les économies !

Thème des prochains bulletins CANOL

Le bulletin n°20, qui paraîtra début février, et vous parviendra en même temps que les reçus fiscaux, sera consacré au **financement des collectivités territoriales** : part du financement apporté par les impôts locaux, la fiscalité indirecte, l'emprunt, les dotations de l'Etat, ... évolution depuis 1995, influence de la nouvelle décentralisation ?

Le bulletin suivant, n°21, prévu pour mars/avril, traitera **des dépenses publiques et des subventions consacrées à la culture** : à quoi servent-elles ? ce qu'elles représentent dans le budget des collectivités, la part qu'elles prennent dans les recettes des producteurs de spectacles ou d'actions culturelles ...

La ville de Lyon, membre important d'EUROCITES

Les membres bénévoles de l'association CANOL (non subventionnée, et qui ne veut pas l'être), Lyonnais et Rhodaniens attentifs, félicitent Monsieur le Maire de Lyon pour sa récente nomination au titre de Vice Président de l'association EUROCITES, qui regroupe 118 métropoles européennes issues de 31 pays différents.

Ils sont conscients de la part d'honneur et de responsabilité qui rejaillit indirectement sur eux. Ils espèrent toutefois pouvoir constater à l'usage que EUROCITES n'est pas seulement une nouvelle occasion de voyages et de dépenses au profit des élus et des fonctionnaires, mais un outil de comparaison et d'évaluation, favorisant une gestion plus efficace et moins onéreuse de la ville de Lyon.